

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 21 FEVRIER 2017

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2016 :

Les différents comptes de gestion dressés par le trésorier sont approuvés par le conseil municipal.

Approbation du compte administratif 2016 :

Les différents comptes administratifs 2016 sont approuvés par le conseil municipal.

Affectation de résultat 2016 :

* Commune :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 : 194 124,49 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 445 347,66 €

* Service de l'eau :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 180 031,56 €

* Service de l'assainissement :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 : 165 633,60 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 94 128,91 €

Location cabinet infirmier :

Le conseil municipal agréé la mise à disposition du local situé 8 rue du bois à Souesmes pour 3 ans à compter du 1^{er} février 2017 à Monsieur Maxime PICOT pour l'exercice de sa profession d'infirmier libéral moyennant un loyer de 108,09 € par mois.

Création emploi non permanent :

Le conseil municipal crée un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour la période d'avril à septembre 2017.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Suite à la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), le conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire et de ses adjoints comme suit :

- Maire : indemnité de 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoint au maire : indemnité de 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Divers :

Circulation rue de la Chapelle :

Monsieur Serge ETIEVE suggère la mise en sens unique de cette voie plutôt étroite. Monsieur le maire accepte et prendra un arrêté prescrivant un sens interdit en provenance de la rue de la Lande. La signalisation et les panneaux réglementaires seront installés en conséquence.

Monsieur le maire précise qu'il pourra autoriser temporairement la circulation en double sens à l'occasion de certaines manifestations.

Boulangerie :

Madame Marie-José RUELLE interroge sur les recherches en vue de la réouverture de la boulangerie. Monsieur le maire déclare que c'est un dossier compliqué dont certains éléments relèvent d'affaires privées.